



Ville d'Issoudun

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2023 à 18 heures

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Mme Diane ZAMMIT, M. Daniel GUIET, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Éric HERVOUET, Mme Fanny RIES, M. Tony BEN LAHOUCINE, Mme Adelina LAPOUGE, M. Gérard SADOIS, adjoints au Maire, M. Daniel BOUTON, M. Didier CHAMPION, Mme Sophie CAZE, Mme Marie-Pierre CLOUX, Mme Marie-Hélène TISSIER, Mme Lucie BARBIER, Mme Carol LE STRAT, Mme Agnès NADOT, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Guénoé LE NINIVEN, Mme Mélanie COTTA, Mme Sandrine METZ, Conseillers Municipaux.

Procurations (P) : M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. André LAIGNEL,
M. Jacques PERSONNE a donné procuration à Mme Isabelle BRUNEAU,
M. Michel BOUGAULT a donné procuration à Mme Lucie BARBIER,
Mme Deniz YURTSEVER a donné procuration à Mme Fanny RIES,
M. Patrick SOIDET a donnée procuration à Mme Adelina LAPOUGE,
M. Benjamin THEURIER a donnée procuration à M. Tony BEN LAHOUCINE,
M. Natan MARAIS a donné procuration à M. Gérard SADOIS,
M. Régis BONNIN a donné procuration à Mme Sandrine METZ.

Absent non excusé : Mme Marie Des Neiges CHEZE.

Absents excusés : M. Christopher ALBARAO, M. Damien ECHARD.

Nombre de présents	22
Nombre d'absents	3
Nombre de procurations	8
Quorum	17

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

Ensuite il désigne Madame Marie-Pierre CLOUX comme secrétaire de séance et présente les procurations suivantes :

M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. André LAIGNEL,
M. Jacques PERSONNE a donné procuration à Mme Isabelle BRUNEAU,
M. Michel BOUGAULT a donné procuration à Mme Lucie BARBIER,
Mme Deniz YURTSEVER a donné procuration à Mme Fanny RIES,
M. Patrick SOIDET a donnée procuration à Mme Adelina LAPOUGE,
M. Benjamin THEURIER a donnée procuration à M. Tony BEN LAHOUCINE,
M. Natan MARAIS a donné procuration à M. Gérard SADOIS,
M. Régis BONNIN a donné procuration à Mme Sandrine METZ.

M. le Maire demande à l'assemblée, l'approbation du dernier procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le dernier procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

Il présente ensuite à l'assemblée l'ordre du jour.

Information réglementaire M57 – Virement de crédits pris dans le cadre des décisions du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, l'information suivante :

Virement de crédits :

Considérant la nécessité d'abonder les crédits d'investissement sur le chapitre 45411 suite à un péril rencontré lors de la démolition des bâtiments du boulevard Marx Dormoy et la nécessité pour les entreprises d'être payées rapidement, il a été procédé au virement de crédits suivants, en dépense d'investissement :

- Du chapitre 23 – « Immobilisation en cours », article 2313 « constructions », fonction 551 : - 130 000€
- Au chapitre 45411 « Travaux effectués d'office », article 4541112, fonction 020 : + 130 000€

Le maire précise que tous les mouvements budgétaires de régularisation pour la création d'une opération exécutée d'office seront réalisés dans la décision budgétaire modificative n°2.

Dossier 1 – Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Maire présente les grandes orientations politiques privilégiées pour 2024 de la manière suivante :

- Une politique efficace de maîtrise des équilibres financiers et fiscaux ;
- Une politique permanente de modernisation du patrimoine et des services municipaux malgré les crises.

Il rappelle que dans le cadre des commissions organisées, les élus ont pu poser leurs questions avant la présentation du DOB en séance du conseil.

Madame BARBIER précise qu'elle s'abstient. Elle tient à préciser son vote, explication du vote : attente du vote du budget 2024 avec l'impact de la loi de finances sur les budgets des collectivités territoriales ; accord sur le fond.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 26 voix pour, Mmes BARBIER (pouvoir de M. BOUGAULT) et METZ (pouvoir de M. BONNIN) s'abstenant, adopte ces orientations budgétaires proposées pour 2024, prend acte du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 et approuve le rapport d'orientations budgétaires (ROB) transmis aux conseillers municipaux.

Dossier 2 – Décision modificative n°2 sur le budget principal 2023

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit adopter une décision modificative n°2 sur le Budget principal 2023 de la Ville d'Issoudun ci-dessous :

Section d'Investissement						
Dépenses						
IMPUTATION					LIBELLE	MONTANT
23	2313		551	7106	Virement de crédits - Péril Maison Vitaud (Bd Marx Dormoy)	130 000,00 €
21	21838		020	01003	Virement de crédits - Informatique	5 000,00 €
21	21351		314	3202	Virement de crédits - Ascenseur du Musée	57 000,00 €
23	2313		314	3202	Virement de crédits - Ascenseur du Musée	-52 000,00 €
21	2188		314	3202	Virement de crédits - Ascenseur du Musée	-5 000,00 €
21	21352		6312	9303	Virement de crédits - Travaux sur bâtiments Legs Mousnier	180 000,00 €
21	21351		323	4101	Virement de crédits - ELS	-50 000,00 €
21	2313	132	323	4101	Virement de crédits - ELS	50 000,00 €

23	2312	102	025	030	Virement de crédits - Travaux au Cimetière	226 000,00 €
21	21351		020	001	Virement de crédits - Informatique	-5 000,00 €
4541	4541113		020	01	Virement de crédit - Péril Maison - 54 rue du 4 août	15 000,00 €
4541	4541114		020	01	Virement de crédit - Péril Maison 7 rue de Surrerie	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES						556 000,00 €

Recettes						
IMPUTATION				LIBELLE		MONTANT
4541	4541212		020	01	Virement de crédit - Péril Maison Vitaud (Bd Marx Dormoy)	130 000,00 €
4541	4541213		020	01	Virement de crédit - Péril Maison - 54 rue du 4 août	15 000,00 €
4541	4541214		020	01	Virement de crédit - Péril Maison 7 rue de Surrerie	5 000,00 €
021	021		01	001	Virement de crédit - Travaux sur bâtiments Legs Mousnier	180 000,00 €
024	024		01	001	Virement de crédit - Vente de l'ELF	180 000,00 €
024	024		01	001	Virement de crédit - Vente garage Bd Champion	46 000,00 €
TOTAL RECETTES						556 000,00 €

Section de fonctionnement						
Dépenses						
IMPUTATION				LIBELLE		MONTANT
65	65888		025	030	Virement de crédits - Entretien du Cimetière	-10 000,00 €
011	6188		025	030	Virement de crédits - Entretien du Cimetière	20 000,00 €
011	62268		025	030	Virement de crédits - Entretien du Cimetière, orgue...	-25 700,00 €
011	615221		020	040	Virement de crédits - Entretien Quai du CTM	7 100,00 €
011	61521		6312	9303	Virement de crédits - Travaux sur bâtiments Legs Mousnier	-180 000,00 €
023	023		01	001	Virement de crédits - Travaux sur bâtiments Legs Mousnier	180 000,00 €
65	65748		30	4201	Virement de crédits - Subventions aux associations	1 600,00 €
011	61558		312	3203	Virement de crédits - Entretien de l'orgue de l'Eglise Saint Cyr	7 000,00 €
TOTAL DEPENSES						- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 28 voix pour, Mme METZ (pouvoir de M. BONNIN) s'abstenant, adopte la décision modificative n°2 sur le Budget principal 2023 de la Ville d'Issoudun.

Dossier 3 – Attribution de subventions communales aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les subventions exceptionnelles aux associations, suivantes :

	ASSOCIATIONS	MONTANT 2023
1	Subvention exceptionnelle -AEPI Association Equestre du Pays d'Issoudun - Evènement l'Autumn Jump (concours de saut d'obstacle de niveau national)	500,00 €
2	Subvention exceptionnelle -Boule d'Or (organisation de deux manifestations)	1 100,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT		1 600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les subventions exceptionnelles aux associations précitées.

Dossier 4 – Ressources humaines – Disposition diverses

Dossier 4.1 – Modifications du tableau des effectifs 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la création d'un poste au conservatoire de musique impliquant la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Nombre actuel en équivalent Temps Plein	Nombre modifié en ETP
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (40 %)	B	0	0,4
TOTAL		0	0,4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la création de poste impliquant la modification du tableau des effectifs.

Dossier 4.2 – Avenants aux conventions de mise à disposition des services communaux d'Issoudun et de services communs auprès de la CCPI

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services entre la Ville et la CCPI, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver :

- d'une part, l'avenant pour 2024 relatif à la mise à disposition partielle des services communaux de la Ville d'Issoudun auprès de la CCPI dans le cadre de ses compétences,
- d'autre part, un avenant n°8 à la convention relative aux services communs entre la Ville d'Issoudun et la CCPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les avenants précités.

Dossier 4.3 – Signature d'une convention de transfert du compte épargne-temps d'un agent

Suite à la mutation d'un agent communal au SDIS de l'Indre, il a été convenu d'une reprise pour moitié des heures du Compte épargne-temps (CET) et que le solde donnerait lieu à une compensation financière (2 095,25 €, soit 145 heures) au profit de la collectivité d'accueil.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention de transfert du compte épargne-temps d'un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention de transfert du compte épargne-temps d'un agent.

Dossier 5 – Adoption d'une convention relative au versement de fonds de concours par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI) à la commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention relative au versement de fonds de concours estimé à 31 118,53 € par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre concernant les investissements éligibles de la commune au titre de l'année 2023. Ce fond de concours aide à financer la réalisation d'équipements publics locaux en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables (maîtrise de la consommation d'énergie et de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention relative au versement de fonds de concours estimé à 31 118,53 € par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre.

Dossier 6 – Rapport d’activité CCPI 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d’activité 2022 de la CCPI.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Dossier 7 – Rapport d’activité 2022 de la SEMER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d’activité 2022 de la SEMER.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Environnement, Urbanisme, Habitat, Patrimoine, Travaux

Dossier 8 – Opération Programmée d’amélioration de l’habitat (OPAH) – Opération façades et Aide de Solidarité Ecologique

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l’OPAH, la Ville d’Issoudun a engagé une opération façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans. Deux dossiers ont été présentés.

Après avoir signé une convention, achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l’attestation de conformité du PACT de l’Indre :

- Mme Bernadette CHAUDRON (façade 4 rue des Quâtre Bâtons) demande une subvention de 3 110,00 €,
- M. Marc GUENIN (façade 13 Rue des Bouchers) demande une subvention de 4 500,00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d’autoriser le versement de ces subventions aux intéressés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, autorise le versement de ces subventions aux intéressés.

Dossier 9 – Adoption de l’avenant n°2 de l’Action Cœur de Ville

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de ville », la Ville a adhéré au premier dispositif.

Afin de poursuivre cet objectif de redynamisation du cœur de ville d’Issoudun, le Maire demande au Conseil Municipal d’approuver un avenant n°2 à la convention Action Cœur de ville signée le 29 juin 2018 avec l’Etat, l’ANAH, Action Logement, la Banque des Territoires, la Région Centre – Val de Loire, le Département de l’Indre et la CCPI.

Cet avenant va permettre d’effectuer des demandes de subventions, aider les particuliers pour des rénovations de façades, aider à la revitalisation des commerces, envisager des travaux d’aménagement sur le boulevard Marx Dormoy, développer les mobilités douces, créer des îlots de fraîcheur en centre-ville et bien d’autres actions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve l’avenant n°2 à la convention Action Cœur de ville.

Dossier 10 – Aide communale en faveur de la lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son « plan ruches », la Ville d’Issoudun a décidé de participer financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques par des particuliers :

- Mme CENDRIER Marie-Thérèse, domiciliée au 23 rue des Pinsons à Issoudun,
- M. LE DOUCE Lionel, domicilié au 49 rue Haute Saint Paternne à Issoudun,
- M. GUILPAIN Pascal, domicilié 39 avenue de Chinault à Issoudun,
- Mme COUSIN Suzette, domiciliée au 7 chemin des Plantes Lourdault à Issoudun,

- M. et Mme CHAUVEAU Jean-Claude, domiciliés au 5 chemin des Plantes Lourdault à Issoudun,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette aide de 50 € aux bénéficiaires précités qui réunissent les conditions requises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement de l'aide de 50 € aux bénéficiaires précités.

Dossier 11 – Vente de terrains – dispositions diverses

Dossier 11.1 - Vente d'une parcelle de terrain sis 79 rue haute saint paterne

Suite à la demande de la SCI A2C2 représentée par Monsieur Alfredo Da SILVA, la Ville d'Issoudun souhaite vendre un terrain, cadastrée section BS n°180 située 79 rue Haute Saint Paterne pour une surface de 535 m² au prix de 14 120 € frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain à la SCI A2C2 et autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la vente du terrain, cadastrée section BS n°180 située 79 rue Haute Saint Paterne pour une surface de 535 m² au prix de 14 120 € à la SCI A2C2.

Dossier 11.2 – Lotissement Jean Varennes 2 – vente du lot n°8

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente du lot 8 du lotissement d'habitation « Jean Varennes 2 » cadastré section BT n°494 d'une superficie de 735 m², pour un montant de 35 545 € à Monsieur Amine GRIM et Madame Karima TARFAYA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la vente du lot 8 du lotissement d'habitation « Jean Varennes 2 » cadastré section BT n°494 d'une superficie de 735 m², pour un montant de 35 545 €.

Dossier 11.3 – Lotissement Jean Varennes 2 – vente du lot n°27

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente du lot 27 du lotissement d'habitation « Jean Varennes 2 » cadastré section BT n°503 d'une superficie de 958 m², pour un montant de 45 026 € à Monsieur Yohann et Madame Valérie MONTERO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la vente du lot 27 du lotissement d'habitation « Jean Varennes 2 » cadastré section BT n°503 d'une superficie de 958 m², pour un montant de 45 026 €.

Dossier 12 – Adoption de conventions de servitudes

Dossier 12.1 Adoption d'une convention de servitudes entre la Ville et Delta métal

Dans le cadre de travaux réalisés par l'entreprise Delta Métal relatifs à un passage de canalisation d'eau pluviale sur un terrain appartenant à la ville, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention de servitudes entre la Ville et l'entreprise afin de garder l'accès audit terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention précitée.

Dossier 12.2 – Adoption d'une convention de servitude entre la Ville et RTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une convention de servitudes entre la ville et RTE pour l'élargissement d'une tranchée de sécurité d'une ligne haute tension : « La Genevraie – Mussay – Villement » cadastré ZC n°32 au lieudit « Chamfort » à la Champenoise. Cet élargissement entrainera l'abattage de 6 arbres, une indemnité unique et forfaitaire de 20 € sera versée à la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention précitée.

Dossier 12.3 – Adoption d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville et Totem France

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une convention entre la ville et Totem France pour l'installation d'une antenne relais sur la parcelle cadastrée section BX n°143 route de Châteauroux au sein du Centre Technique Municipal. Les équipements installés sont à la charge de la société Totem France pour l'entretien, les réparations et impositions afférentes auxdits équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention précitée.

Dossier 13 – Avenant n°3 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public actuel entre la ville et SUEZ. La ville a construit un nouveau poste de relèvement dit « PR Auguste Bartholdi » ; l'avenant n°3 établira les nouvelles conditions financières d'exploitation du service résultant de la prise en charge par le fermier de ce nouveau poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'avenant.

Services Publics à la Population (culture, sport, jeunesse, santé, solidarité, sécurité)

Dossier 14 – Demande de subventions - dispositions diverses

14.1 Demandes de subventions 2024 pour les travaux de rénovation énergétique du centre culturel Albert Camus d'Issoudun

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer les demandes de subventions pour le projet de rénovation énergétique du centre culturel Albert Camus d'Issoudun.

Les travaux envisagés concernent la rénovation de la toiture du centre culturel Albert Camus (deuxième phase) ainsi qu'une isolation des façades du bâtiment.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux	1 000 000	Subvention Etat DETR 2023 obtenue (tranche 1 étude)	150 000
		Subvention Etat DETR 2024 sollicitée (tranche 2 travaux)	450 000
Etudes et maîtrise d'œuvre	200 000	Subvention Etat DSIL 2024 sollicitée	200 000
		Subvention Départementale FDAU	163 000
		Autofinancement (20%)	237 000
Total € HT	1 200 000	Total € HT	1 200 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération et autorise le Maire à déposer les demandes de subventions pour le projet de rénovation énergétique du centre culturel Albert Camus d'Issoudun.

14.2 Demandes de subventions pour la création d'un parc urbain entre l'avenue de Chinault et l'avenue de Frapesle

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer les demandes de subventions pour le projet de création d'un parc urbain entre l'avenue de Chinault et l'avenue de Frapesle qui sera le 5^{ème} de la Ville d'Issoudun.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Etudes et travaux	240 000	Subvention Etat DETR	96 000
		Subvention Régionale CRST	96 000
		Autofinancement (20%)	48 000
Total € HT	240 000	Total € HT	240 000

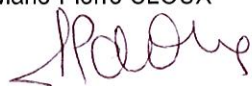
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération et autorise le Maire à déposer les demandes de subventions pour le projet de création d'un parc urbain à Frapesle.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et les services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h09.

Le présent procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 19 octobre 2023, établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie le 26 octobre 2023.

La Secrétaire
Marie-Pierre CLOUX



Le Maire
André LAIGNEL



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
19 octobre 2023 – 18 H 00

Désignation d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2023

Finances et Budget

Information réglementaire – Virement de crédits pris dans le cadre des décisions du Maire

- Dossier 1** – Débat d'Orientations Budgétaires 2024
- Dossier 2** – Décision modificative budgétaire sur le budget principal 2023
- Dossier 3** – Attribution de subventions communale aux associations
- Dossier 4** – Ressources humaines – Disposition diverses
- Dossier 5** – Adoption d'une convention relative au versement de fonds de concours par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI) à la commune
- Dossier 6** – Rapport d'activité 2022 de la CCPI
- Dossier 7** – Rapport d'activité 2022 de la SEMER

Environnement, Urbanisme, Habitat, Patrimoine, Travaux

- Dossier 8** – Opération Programmée d'amélioration de l'habitat – Opération façades et Aide de Solidarité Ecologique
- Dossier 9** – Adoption de l'avenant n°2 de l'Action Cœur de Ville
- Dossier 10** – Aide communale en faveur de la lutte contre le frelon asiatique
- Dossier 11** – Vente de terrains – dispositions diverses
- Dossier 12** – Adoption de conventions de servitudes
- Dossier 13** – Avenant n°3 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif

Services Publics à la Population (culture, sport, jeunesse, santé, solidarité, sécurité)

- Dossier 14** – Demande de subventions - dispositions diverses

Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

